

VILLE  DE LYON

Extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal

(DIRECTION DES ASSEMBLEES)

2016/2447

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LES HOSPICES CIVILS DE LYON (CENTRE MEMOIRE RECHERCHES ET RESSOURCES) – HOPITAL DE JOUR DES CHARPENNES

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**RAPPORTEUR** : M. KEPENEKIAN GEORGES

<b>SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016</b>
----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 Octobre 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 Octobre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 Octobre 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 OCTOBRE 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB GERARD

**SECRETAIRE ELU** : MME HAJRI MINA

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, MME BRUGNERA, M. SECHERESSE, MME AIT MATEN, M. BRUMM, MME GAY, M. CORAZZOL, MME BOUZERDA, M. GIORDANO, MME CONDEMINE, M. CLAISSE, MME DOGNIN-SAUZE, MME REYNAUD, M. LE FAOU, MME RIVOIRE, MME RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, MME FRIH, M. DAVID, MME NACHURY, MME LEVY, M. BLACHE, MME BALAS, M. LAFOND, MME ROUX DE BEZIEUX, MME SERVIEN, MME BLEY, M. PHILIP, MME CHEVALLIER, MME ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, MME PICOT, MME BERRA, M. TOURAINE, M. COULON, MME FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, MME HOBERT, MME FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, MME HAJRI, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, MME PALOMINO, M. GEOURJON, MME TAZDAIT, M. GUILLAND, MME DE LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, MME BAUGUIL, M. HAMELIN, MME GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, MME MADELEINE, MME BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (POUVOIR A M. RUDIGOZ), MME BESSON (POUVOIR A M. CLAISSE), M. FENECH (POUVOIR A MME DE LAVERNEE), M. BRAILLARD, M. BERAT (POUVOIR A MME BALAS), MME BURILLON (POUVOIR A MME CONDEMINE), MME MANOUKIAN (POUVOIR A MME RABATEL), MME SANGOUARD (POUVOIR A M. HAVARD), MME PERRIN-GILBERT (POUVOIR A M. REMY)

**ABSENTS non excuses** :

2016/2447 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LES HOSPICES CIVILS DE LYON (CENTRE MEMOIRE RECHERCHES ET RESSOURCES) – HOPITAL DE JOUR DES CHARPENNES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des Beaux-Arts développe depuis plusieurs années des actions envers les publics dits « empêchés » et notamment, les publics hospitalisés. A ce titre, il a déjà accueilli plusieurs groupes de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

En 2016-2017, le musée souhaite accentuer cet engagement et mettre en place, avec des professionnels de l'accompagnement de ces malades, des actions approfondies, à dimension culturelle et thérapeutique. Dans ce cadre, des réflexions ont été entreprises avec les Hospices Civils de Lyon et notamment le Centre Mémoire recherches et ressources de l'hôpital de jour des Charpennes.

Ces réflexions permettent de proposer aux malades de cet accueil de jour :

- une séance de présentation du musée dans les locaux de l'hôpital de jour ;
- deux séances de visites au musée ;
- deux séances de pratique plastique à l'hôpital de jour, basée sur les œuvres vues dans les visites.

Pour mener à bien ces propositions, une séance de formation est proposée par l'équipe de l'hôpital de jour aux médiateurs du musée inscrits sur ce projet.

La convention jointe au rapport formalise les conditions de ce partenariat.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et les Hospices Civils de Lyon, afin de définir les modalités de partenariat pour la mise en place d'un programme de réhabilitation cognitive à dimension culturelle et artistique pour des patients atteints de la maladie d'Alzheimer accueillis en hôpital de jour, sur la période 2016-2017, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN